NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2005/117
11 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante et unième session
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

SERVICES CONSULTATIFS ET COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Rapport de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie, Ghanim Alnajjar*

* La soumission tardive du présent rapport s'explique par le fait que la mission annuelle de l'expert indépendant a été reportée à la période allant du 26 janvier au 7 février 2005 pour des raisons de sécurité et de logistique. L'annexe est distribuée dans la langue originale seulement.

GE.05-12842 (F) 130405 260405

Résumé

En 2004, la dernière phase du processus de paix en Somalie est arrivée à son terme et les Somaliens sont parvenus à un accord sur l'établissement du Parlement fédéral de transition et du gouvernement fédéral de transition, signe d'un optimisme prudent quant à l'instauration de la paix et à la réconciliation nationale. L'expert indépendant exhorte la communauté internationale à intensifier son appui au gouvernement fédéral de transition pendant cette phase cruciale, à prêter son assistance à la société civile et à apporter un soutien intégré à l'Équipe de pays des Nations Unies en Somalie.

L'expert indépendant, Ghanim Alnajjar, a effectué une mission au Kenya et en Somalie du 26 janvier au 7 février 2005, des problèmes de sécurité et de logistique l'ayant empêché de s'y rendre fin août-début septembre comme il le fait habituellement. À l'occasion de cette mission, il s'est rendu au «Somaliland», au «Puntland» et à Nairobi. Une visite prévue à Mogadishu n'a pu avoir lieu, cette année encore, pour des raisons de sécurité, et une visite dans le sud du pays n'a pas non plus été possible pour les mêmes raisons.

La région autonome du «Somaliland» est demeurée relativement sûre tout au long de l'année 2004. L'expert indépendant y a perçu un certain calme et un certain optimisme quant au règlement du conflit frontalier entre le «Somaliland» et le «Puntland» concernant les régions de Sool et de Sanaag. Les autorités lancent de modestes projets d'infrastructure tandis que les ONG poursuivent leur action en faveur des droits de l'homme à l'échelon local, quoique avec des ressources insignifiantes. Parmi les sujets de préoccupation, on relève une faible augmentation des brutalités policières, une montée alarmante des suicides chez les jeunes et le rapatriement forcé de réfugiés au «Somaliland». On a également signalé des cas d'impunité et des menaces contre les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes ainsi que contre la liberté d'association et d'opinion. L'expert s'est entretenu avec diverses autorités de la question des élections prévues au «Somaliland» et a reçu l'assurance que le scrutin aurait bien lieu. Les affrontements entre le «Somaliland» et le «Puntland» dans les régions frontalières de Sool et de Sanaag que ces deux entités se disputent se sont poursuivis et ont donné lieu à de graves violations des droits de l'homme et à la capture de prisonniers de guerre dans les deux camps.

L'un des faits qui ont marqué la mission de l'expert indépendant au «Somaliland» a été la libération, après des négociations, de Zamzam Ahmed Dualeh, adolescente de 17 ans originaire du «Puntland» qui avait été condamnée à cinq ans d'emprisonnement pour espionnage et pour mensonge quant à son identité clanique. Des observateurs locaux et internationaux craignaient que l'adolescente n'ait été jugée comme une adulte sans bénéficier d'une procédure équitable et qu'elle n'ait subi des mauvais traitements et des violences sexuelles pendant sa détention. L'expert indépendant est intervenu avec d'autres pour obtenir la remise en liberté de Zamzam Ahmed Dualeh, qu'il a ensuite raccompagnée au «Puntland». Il lui a proposé son appui au cas où elle voudrait engager une action et a reçu des autorités du «Somaliland» l'assurance qu'elles enquêteraient sur les allégations de mauvais traitements formulées par la jeune fille.

Au «Puntland», les préoccupations en matière de droits de l'homme concernent principalement les droits économiques et sociaux. La pêche illégale pratiquée à grande échelle par des chalutiers étrangers (problème aggravé par la sécheresse et les crues récentes) et

les effets cumulés de l'interdiction prolongée, par certains pays, des importations de bétail en provenance de Somalie portent atteinte aux droits économiques et sociaux des habitants du «Puntland» et entravent le développement de la région. L'expert indépendant a souligné la nécessité de renforcer l'infrastructure scolaire et sanitaire de la région. Pendant son séjour au «Puntland», il a évalué l'étendue des dégâts causés par le tsunami de l'océan Indien du 26 décembre 2004 sur la péninsule de Hafun. Les autorités locales et la population ont exprimé leur gratitude pour l'aide d'urgence reçue jusque-là, mais ont demandé avec insistance que les interventions à plus long terme soient centrées sur le rétablissement de leurs moyens d'existence, notamment la pêche.

L'expert indépendant se félicite des avancées constantes de la société civile et de l'importance accordée à la consolidation de la paix, et relève que les progrès en la matière sont en grande partie l'œuvre de groupes de femmes. Il exhorte le Parlement fédéral de transition et le gouvernement fédéral de transition à instaurer un climat facilitant le travail de base de protection des droits fondamentaux de groupes vulnérables de la société tels que les personnes déplacées, les femmes, les enfants et les handicapés mentaux. L'expert indépendant invite par ailleurs la communauté internationale à aider le gouvernement fédéral de transition et la société civile somalienne à mener à bien l'action capitale en faveur des droits de l'homme sans laquelle il ne saurait y avoir de paix ni de sécurité en Somalie.

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	*Page*
Introduction		1 − 5	5
I.	ÉVOLUTION POLITIQUE	6 − 14	5
II.	VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES DANS LE PASSÉ	15 − 16	7
III.	VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	17 − 47	7
IV.	LE TSUNAMI DE L'OCÉAN INDIEN	48 − 51	13
V.	RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES	52 − 56	14
VI.	SOCIÉTÉ CIVILE	57 − 58	14
VII.	MISE EN PLACE D'INSTITUTIONS INDÉPENDANTES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	59 − 61	15
VIII.	VISITES SUR LE TERRAIN	62 − 101	15
	A. Visite au «Somaliland»	62 − 81	15
	B. Visite au «Puntland»	82 − 101	19
IX.	PARTENARIATS POUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME EN SOMALIE	102 − 113	22
	A. Entretien avec M. Ali Mohammed Gedi, Premier Ministre du gouvernement fédéral de transition	102 − 106	22
	B. Entretien avec M. Mohamed Ali Foum, Envoyé spécial de l'Union africaine pour la Somalie	107	23
	C. Réunions avec les pays donateurs	108 − 109	23
	D. Réunions avec l'Équipe de pays des Nations Unies	110 − 113	23
X.	RECOMMANDATIONS	114	24
Annexe			
List of persons consulted			27

Introduction

1. La Commission des droits de l'homme, dans sa résolution 2004/80, a décidé de proroger d'encore un an le mandat de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie et l'a prié de lui faire rapport à sa soixante et unième session. Le présent rapport porte sur la période allant de décembre 2004 à février 2005.

2. L'expert indépendant tient à exprimer sa gratitude au peuple somalien pour son hospitalité. La liberté de circulation dont il a bénéficié et la volonté de dialogue et d'échange d'idées qui s'est manifestée partout où il s'est rendu ont été déterminantes dans le succès de sa mission. L'expert indépendant sait gré en particulier aux autorités du «Somaliland» et du «Puntland» d'avoir facilité sa visite et accepté de le rencontrer, ainsi qu'aux membres des organisations de la société civile qui lui ont donné des informations. Il est également reconnaissant au Premier Ministre Ali Mohammed Gedi et aux membres du Parlement fédéral de transition d'avoir pris le temps de s'entretenir avec lui des problèmes liés aux droits de l'homme en Somalie et de réfléchir aux moyens d'y remédier.

3. L'expert indépendant remercie tout particulièrement le personnel des organismes des Nations Unies qu'il a rencontré et qui a partagé avec lui son expérience et son enthousiasme. Il salue tout particulièrement les membres du Groupe de travail des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, avec qui il a pu avoir des échanges approfondis, et le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui lui a offert son appui en matière de logistique et de relations publiques.

4. L'expert indépendant tient aussi à remercier les représentants de la communauté diplomatique et de la communauté des donateurs qu'il a rencontrés à Nairobi, notamment ceux de l'Union africaine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanges utiles d'informations et de vues sur les activités et les modes d'action de la communauté internationale.

5. L'expert indépendant est également reconnaissant aux représentants des institutions internationales et des organisations non gouvernementales (ONG) internationales telles que NOVIB (Oxfam-Pays-Bas), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Diakonia (Suède), qui lui ont fourni des informations et une documentation précieuses sur l'activité de la société civile en Somalie.

I. ÉVOLUTION POLITIQUE

6. En octobre 2004, après plus de 14 années de guerre marquées par la pauvreté, le processus de réconciliation nationale en Somalie engagé deux ans plus tôt a abouti à un accord de paix et à l'élection d'un parlement fédéral de transition comprenant 275 membres, dont 12 % de femmes. Les dirigeants somaliens participant à la Conférence de réconciliation nationale en Somalie ont pu s'entendre sur la mise en place ultérieure d'un gouvernement d'union nationale qui recueillerait l'approbation du Parlement. L'expert indépendant s'associe au Secrétaire général et à la communauté internationale pour saluer ce succès et rend hommage à tous les Somaliens, au Gouvernement kényen, aux gouvernements des autres pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ainsi qu'aux membres de

la communauté internationale qui ont apporté leur appui au processus de réconciliation nationale en Somalie, pour leur attachement à la cause de la paix en Somalie.

7. Le 14 octobre 2004, Abdullahi Yusuf Ahmed a été élu Président du gouvernement fédéral de transition de la Somalie. Ultérieurement, le Parlement a entériné la nomination au poste de Premier Ministre du candidat du Président Yusuf, Ali Mohammed Gedi, ainsi que la désignation du gouvernement proposé (composé de 42 ministres, 42 ministres délégués et 5 secrétaires d'État). La taille de cette équipe gouvernementale, qui illustre la difficulté qu'il y a à tenir compte des divers groupes d'intérêt et clans de Somalie, risque fort de peser sur les dépenses de fonctionnement du Gouvernement. Celui-ci compte se réinstaller dans la capitale, Mogadishu, dès que les conditions de sécurité le permettront, mais au vu de l'insécurité et des tensions interclaniques existantes, on a avancé l'idée qu'il pourrait être transféré ailleurs qu'à Mogadishu.

8. Le processus de réconciliation nationale s'appuyait sur une base relativement large, si bien que le Parlement fédéral et le gouvernement fédéral de transition sont tous deux représentatifs, mais certains nourrissent encore des inquiétudes concernant les groupes qui ne sont pas représentés au Gouvernement.

9. Le 25 octobre 2004, le Président Yusuf a prononcé une allocution à la dix-huitième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Addis-Abeba, lors d'une visite qu'il a faite à la Commission de l'Union africaine. À cette occasion, il a sollicité le soutien de l'Union africaine pour l'amélioration de la situation en matière de sécurité en Somalie et exposé les besoins immédiats de son pays: a) engagement de l'Union africaine à mobiliser un contingent de 15 000 à 20 000 soldats de la paix provenant des États dits de la ligne de front, de l'Afrique en général, des États arabes frères et du reste du monde, y compris des pays de l'océan Indien; b) recrutement, formation et équipement d'une force nationale de sécurité (police et armée) de quelque 20 000 à 30 000 membres en vue de mener des opérations conjointes avec la force de maintien de la paix; et c) en attendant que le gouvernement fédéral de transition soit stabilisé et puisse dégager des revenus par le biais de l'impôt et la mobilisation de ressources, engagement de la communauté internationale à soutenir financièrement les efforts visant à restaurer la paix et la sécurité en Somalie ainsi qu'à mettre en place un programme de reconstruction d'un coût de 15 milliards de dollars des États-Unis environ, y compris le volet sécuritaire.

10. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a prié la Commission de l'Union africaine d'étudier ces propositions et de lui présenter des recommandations pour examen. Il a également demandé à la Commission d'accélérer les préparatifs du déploiement d'une mission d'observateurs militaires de l'Union africaine en Somalie.

11. La mise en œuvre du plan de réinstallation des membres du Parlement fédéral de transition de la Somalie a débuté en février 2005 avec le transfert d'un certain nombre de parlementaires à Mogadishu. Le 24 février, dans le cadre du plan de réinstallation du Gouvernement, des délégations de haut rang conduites par le Président Abdullahi Yusuf et le Premier Ministre Ali Mohammed Gedi se sont rendues dans la région centre-sud de la Somalie et au «Puntland» pour y rencontrer les différents acteurs locaux.

12. Le gouvernement fédéral de transition a indiqué que le rythme de sa réinstallation serait fonction de la couverture par les donateurs d'un budget initial d'environ 77,3 millions de dollars

des États-Unis (59,5 millions d'euros) pour une période de six mois. À la mi-février 2005, la contribution reçue ne s'élevait toutefois qu'à 8 millions de dollars (6,1 millions d'euros).

13. Certaines préoccupations ont été exprimées concernant l'«ingérence» ou l'«influence» exercée par certains États de la ligne de front dans le choix des membres du Parlement fédéral de transition et le fonctionnement de cet organe. Selon les informations parues dans la presse, une grande manifestation a par ailleurs été organisée le 8 janvier 2005 à Mogadishu contre le déploiement de «troupes étrangères» en Somalie. En février 2004, le Conseil de sécurité s'était de son côté déclaré préoccupé par le fait que «des livraisons d'armes et de munitions se poursuiv[ai]ent» à destination de la Somalie et avait demandé «aux États et aux entités concernés» de coopérer avec le Groupe de contrôle chargé de surveiller le respect de l'embargo sur les armes.

14. Si l'on peut considérer que le processus de réconciliation nationale en Somalie avait principalement pour but de rétablir l'État (le Gouvernement) somalien, l'objectif premier de la période décisive qui s'ouvre devra être d'établir la paix en Somalie. De l'avis de l'expert indépendant, c'est là − si l'on veut améliorer la situation en matière de paix et de sécurité dans le pays − un point fondamental qui suppose le plein respect par toutes les parties et les dirigeants de tous les clans de l'ensemble des droits de l'homme pour tous.

II. VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES DANS LE PASSÉ

15. En septembre 2001, l'expert indépendant a écrit au Secrétaire général, le priant instamment de présenter au Conseil de sécurité, pour examen, une proposition prévoyant la création d'un comité d'experts chargé d'enquêter sur les allégations d'atrocités qui auraient été commises dans le passé en Somalie, proposition qu'il maintient.

16. Dans le même ordre d'idées, l'expert indépendant a été informé des cas de Mohamed Ali Samantar et Yusuf Abdi Ali (alias Tokeh), tous deux résidents en Virginie (États-Unis d'Amérique), qui font l'objet d'une action en justice pour crimes de guerre et autres manquements aux droits de l'homme commis en Somalie dans les années 80 sous le régime de Mohamed Siyad Barré. Selon des informations émanant du Center for Justice and Accountability (CJA), le Ministre somalien des affaires étrangères a écrit récemment au Département d'État pour demander l'abandon des poursuites contre M. Samantar.

III. VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT

Droit à la vie

17. Les violations massives du droit à la vie se poursuivent en Somalie. La plus grande partie du territoire national est en proie à l'insécurité et à la violence. C'est dans le Sud que sont situées les zones les moins sûres, notamment la capitale, Mogadishu, où les combats interclaniques entre milices rivales continuent de faire rage, avec leur lot de morts et de blessés − souvent des civils. Par ailleurs, des décès ont encore été causés en 2004 par des explosions de mines, le banditisme généralisé et d'autres activités criminelles.

18. L'une des plus graves menaces pour la sécurité en Somalie est la prolifération des armes. Selon les informations disponibles, l'insécurité généralisée est exacerbée par des violations massives de l'embargo sur les armes. L'importation d'engins explosifs et d'armes lourdes se révèle particulièrement préoccupante.

19. La multiplication des assassinats ciblés dernièrement observée à Mogadishu donne également matière à préoccupation. L'expert indépendant a appris qu'un commandant de police de haut rang y avait été assassiné récemment. Le 9 février 2005, Kate Peyton, journaliste et productrice de la BBC, qui se trouvait à Mogadishu pour un reportage sur l'arrivée attendue du Gouvernement, a été abattue à l'extérieur de son hôtel. Le 17 février 2005, les membres d'une délégation de l'Union africaine présente à Mogadishu dans le cadre d'une mission d'évaluation de la situation en matière de sécurité ont échappé de justesse à un attentat à la bombe en bordure de route, qui a tué deux Somaliens et en a blessé six autres. Certains observateurs ont relevé que ces meurtres et actes de violence constituaient des avertissements/tentatives d'intimidation à l'égard du Parlement fédéral et du gouvernement fédéral de transition et des mises en garde contre toute intervention extérieure.

20. L'expert indépendant a également appris que pas moins de 700 tombes avaient été profanées dans le «cimetière italien» de Mogadishu, mais il a été noté que les Somaliens avaient été nombreux à condamner ces incidents inquiétants survenus fin janvier 2005.

Prises d'otages

21. De nombreux enlèvements ont encore été opérés pendant la période couverte par le présent rapport. La majorité des cas ont été signalés dans le Sud, notamment à Mogadishu, où les rançons serviraient à financer l'achat d'armes et de munitions.

22. L'expert indépendant a appris que, le 29 janvier 2004, un agent de sécurité des Nations Unies sur le terrain, Rolf Hemmerich, avait été enlevé à Wirkoy, à 45 km au nord de Kismayo, alors qu'il se rendait à Jamame, mais qu'il avait été libéré le 7 février.

Liberté de la presse

23. Dans une déclaration publiée le 10 février 2005, l'expert indépendant a fermement condamné le meurtre de la correspondante de la BBC, Kate Peyton, survenu au moment où il achevait sa mission en Somalie, quelques jours à peine après l'attaque à la grenade perpétrée contre les locaux de l'agence de presse Hornafrik Media Inc., dans la nuit du 28 janvier.

24. Pendant la période considérée, il y a eu plusieurs autres attaques contre les médias et menaces contre la liberté de la presse. Le 24 mai 2004, l'expert indépendant a écrit aux autorités du «Puntland» pour leur faire part de ses préoccupations quant au sort d'Abdishakur Yusuf Ali, rédacteur en chef du journal *War-Ogaal*, qui aurait été arrêté le 21 avril 2004 à Bossaso et placé en détention, à la suite de la publication d'un article dans lequel le Ministre des finances aurait été critiqué et accusé de corruption. Au moment où l'expert indépendant a écrit cette lettre, M. Ali était encore en détention sans avoir été formellement accusé, mais il a été remis en liberté un mois plus tard.

Droits économiques, sociaux et culturels

25. La situation des droits économiques, sociaux et culturels ne s'est pas notablement améliorée au cours de l'année écoulée, et ce pour maintes raisons. L'une d'elles est que l'année a été marquée dans beaucoup de régions par des phénomènes climatiques extrêmes qui n'ont fait qu'aggraver une situation déjà peu brillante: raz-de-marée de l'océan Indien dans la zone littorale du «Puntland»; sécheresse, crues brutales et températures anormalement basses, qui ont décimé le bétail et détruit ainsi les moyens de subsistance de nombreux Somaliens, dans le Nord.

26. Selon le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire en Somalie, les fortes pluies qui se sont abattues sur la Somalie pendant l'année écoulée ont mis fin à un cycle de sécheresse qui durait depuis plus de trois ans, mais elles ont aussi provoqué des crues et la perte de bétail. Il est à craindre que la plupart des éleveurs, accablés par l'accumulation de calamités (sécheresse, pluies givrantes et inondations, notamment), mettront très longtemps à se relever. Le Groupe d'évaluation indique également que, doublement atteintes par les immenses dégâts causés à l'environnement et les pertes cumulées de bétail, quelque 84 000 personnes ont besoin d'une aide humanitaire immédiate et 158 000 autres d'un soutien pour reconstituer leurs moyens de subsistance. La Somalie risque donc d'affronter dans l'avenir une grave insécurité alimentaire qui pourrait compromettre les efforts déjà fragiles de consolidation de la paix et de reconstruction.

27. L'expert indépendant tient à appeler l'attention sur l'urgente nécessité de mettre en place en Somalie une infrastructure et des services socioéconomiques de base. Il existe un contraste saisissant entre le nord et le sud du pays. Au «Puntland» et au «Somaliland», il a été possible d'effectuer quelques investissements dans le réseau routier et l'activité portuaire, ce qui a permis certains échanges commerciaux, alors que dans le sud, les infrastructures routière, maritime et aérienne se dégradent rapidement. Il ne fait guère de doute que ce sous-développement, quand il ne s'agit pas d'une «régression», est préjudiciable à la fourniture des services sociaux et économiques de base.

28. À ce propos, l'expert indépendant réaffirme le principe selon lequel tous les droits de l'homme sont indivisibles et interdépendants, et souligne qu'il conviendrait de renforcer les progrès vers la paix et les droits civils et politiques en s'attachant à réaliser les droits économiques et sociaux. Selon lui, il faudrait aussi associer les Somaliens (c'est-à-dire le nouveau gouvernement fédéral de transition et la société civile) à l'élaboration des programmes internationaux de développement qui les concernent.

29. La Somalie, qui a 3 600 km de côtes, possède certaines des dernières réserves de poissons sauvages du monde. Comme elle n'est pas en mesure de surveiller ses eaux territoriales, des chalutiers étrangers y pratiquent régulièrement et illégalement la surpêche. L'absence de gardes-côtes et d'autres structures administratives exacerbe en outre le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains. Au cours de sa mission, l'expert indépendant a survolé les zones côtières du «Puntland» et a pu constater la présence de navires étrangers dans les eaux somaliennes. Eu égard au rôle clef que l'activité halieutique pourrait jouer dans le redressement économique du pays, il est impératif qu'à court terme la Somalie assure la surveillance de ses eaux et signale aux médiateurs internationaux toute infraction au droit maritime, et qu'à long terme elle veille à se doter d'une garde côtière.

30. Depuis 2000, les importations somaliennes de bétail en Arabie saoudite (qui représentent 90 % du marché du bétail de la Somalie) et dans d'autres États du Golfe sont frappées d'une interdiction qui a été imposée à la suite d'une épidémie de fièvre de la vallée du Rift. Selon l'expert indépendant, cette interdiction prolongée nuit à l'économie somalienne, qui est largement tributaire de l'industrie de l'élevage. L'expert indépendant avait précédemment engagé les autorités saoudiennes, par lettre et lors d'entretiens, à envisager la levée de l'interdiction, en faisant observer que celle-ci portait atteinte aux droits économiques et sociaux des Somaliens. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'expert indépendant a appris que l'Arabie saoudite avait annoncé son intention de lever cette interdiction pour les importations en provenance de la Somalie et, peut-être, du «Somaliland». Il espère que cette mesure interviendra sous peu.

31. En 2004, les Gouvernements des Émirats arabes unis et du Kenya ont décidé de ne plus accorder de visas aux détenteurs de passeports somaliens. Selon les observateurs, ces décisions avaient d'importantes conséquences économiques et humanitaires pour les Somaliens car bon nombre des produits importés en Somalie transitaient par ces pays. Elles risquaient aussi d'empêcher les Somaliens, qui devaient entrer aux Émirats arabes unis ou au Kenya, d'accéder à des services importants (médicaments, services de santé et vols internationaux, par exemple). L'expert indépendant a écrit en juin 2004 aux autorités de ces deux pays pour leur faire part de ses préoccupations à ce sujet. Il faut espérer qu'à présent qu'un nouveau gouvernement fédéral de transition est en place en Somalie cette situation pourra bientôt être débloquée.

Conditions pénitentiaires

32. L'expert indépendant retient de ses entretiens avec des détenus que, de manière générale, les personnes incarcérées dans des établissements pénitentiaires somaliens sont traitées correctement. Les principaux problèmes qu'il a constatés au cours de sa mission et dont les autorités pénitentiaires ont reconnu l'existence concernent les carences en matière de soins et d'éléments de confort de base (médicaments, alimentation, etc.), le manque de formation professionnelle et le surpeuplement, autant de problèmes qui tiennent sans doute davantage au manque de moyens financiers qu'à un refus d'améliorer les conditions d'existence des détenus. À Hargeisa, l'expert indépendant s'est rendu une nouvelle fois dans la prison centrale, qui avait été construite dans les années 1940 pour accueillir quelque 150 détenus mais en abrite aujourd'hui plus de 800. Il a constaté l'état de délabrement avancé des installations, lesquelles s'étaient fortement dégradées depuis ses précédentes visites de 2002 et 2003. Il indique à ce propos que le soutien de la communauté internationale et des ONG qui s'occupent de la situation dans les prisons et du traitement des détenus serait le bienvenu.

33. Pendant sa mission, l'expert indépendant a abordé la question du traitement des femmes détenues en Somalie. Comme suite à une demande qu'il avait formulée lors d'une mission antérieure, tendant à ce que l'on crée dans chaque poste de police une section spéciale à effectif féminin, et eu égard au succès des expériences en ce sens qui ont déjà été menées, il a exhorté toutes les autorités du pays à s'inspirer de ce qui avait été fait ailleurs.

Minorités

34. Selon les estimations, les groupes minoritaires vivant en Somalie représentent un tiers du total de la population somalienne, soit environ deux millions de personnes. Ces groupes

continuent à vivre dans une extrême pauvreté et subissent de nombreuses formes de discrimination et d'exclusion. On craint fort que les membres de certains clans minoritaires n'aient été exclus du processus de réconciliation nationale en Somalie ainsi que du Parlement fédéral et du gouvernement fédéral de transition.

Primauté du droit et déni du droit à une procédure régulière

35. Dans tout le pays, le cadre juridique demeure médiocre. Parmi les problèmes qui persistent figurent le manque de formation du personnel, la faiblesse des salaires, l'absence de matériel de base, de documents de formation et de référence, l'inégalité entre les sexes et l'absence d'harmonisation des droits séculier, coutumier et islamique. Du fait de l'absence prolongée d'un État fonctionnant correctement, l'établissement et le respect de la primauté du droit soulèvent également de graves difficultés dans de nombreuses régions de Somalie.

36. À l'occasion de sa mission au «Somaliland», l'expert indépendant s'est enquis du cas de Zamzam Ahmed Dualeh, adolescente de 17 ans qui avait été arrêtée le 15 août 2004 puis condamnée par le tribunal régional d'Hargeisa à une peine d'emprisonnement de cinq ans − quatre ans pour espionnage présumé et un an pour avoir prétendument menti sur son nom, son identité et son appartenance clanique. Elle était soupçonnée d'avoir cherché à obtenir des informations tenues secrètes concernant le domicile du Vice-Président lors de la visite qu'elle avait effectuée à Hargeisa à partir de sa région d'origine du «Puntland». Elle avait nié ces accusations.

37. Beaucoup, au sein des groupes locaux et internationaux de défense des droits de l'homme, s'étaient inquiétés du fait que le procès de Zamzam Dualeh n'ait pas été conforme aux normes internationales en matière d'équité et que l'adolescente ait été condamnée comme une adulte et non comme une mineure. Certains affirmaient également que la jeune fille avait été violée et maltraitée par des agents pénitentiaires et des policiers pendant sa détention. L'expert indépendant a appris avec satisfaction lors de sa mission que le PNUD œuvrait en coulisse à la libération de Zamzam Dualeh, notamment dans le cadre du Projet relatif à l'état de droit et à la sécurité (ROLS), et que des ONG locales et internationales faisaient campagne pour obtenir sa remise en liberté.

38. Le 2 février 2005, les autorités du «Somaliland» ont libéré Zamzam Dualeh sans condition et l'ont confiée à la garde de l'expert indépendant lors de sa mission à Hargeisa. L'expert indépendant a raccompagné la jeune fille au «Puntland» et lui a offert son soutien au cas où elle souhaiterait déposer une plainte pour viol et brutalités physiques pendant sa détention.

Droits fondamentaux des femmes

39. L'expert indépendant a continué d'enquêter sur le traitement des femmes en Somalie pendant la période considérée. Certains progrès ont été accomplis au cours des dernières années en ce qui concerne la promotion de l'image des femmes somaliennes et la défense de leurs droits. L'expert indépendant a constaté que la participation des femmes à la vie politique du pays avait continué de s'élargir. Douze pour cent des sièges du Parlement fédéral de transition leur sont réservés et c'est une femme, Fowzia Mohammed Sheikh, qui occupe le poste de Ministre de l'égalité des sexes et des affaires familiales au sein du nouveau gouvernement. L'expert

indépendant souligne toutefois la nécessité d'accroître encore l'émancipation économique des femmes et leur participation à la vie sociale et politique.

40. Le 26 janvier 2005, l'expert indépendant a rencontré à Nairobi Fowzia Mohammed Sheikh, qui a évoqué quelques-unes des difficultés d'ordre opérationnel, politique et social qui l'attendaient, allant de la simple nécessité de trouver un bureau à partir duquel elle puisse exercer ses fonctions à la sensibilisation des autres membres de l'équipe gouvernementale à la question des droits fondamentaux des femmes.

41. En ce qui concerne les mutilations génitales féminines, la Ministre et l'expert indépendant se sont accordés à reconnaître que cette pratique, dont on faisait souvent valoir qu'elle constituait une coutume religieuse, était en réalité une ancienne tradition clanique et tribale.

42. La grande majorité (98 %) des femmes et des filles somaliennes ont subi des mutilations génitales, lesquelles continuent d'être pratiquées en Somalie. L'expert indépendant s'est entretenu de cette question avec diverses parties, dont des groupes de femmes, et les a assurés qu'il poursuivrait son combat contre cette pratique préjudiciable à la santé et au bien-être de la femme, souvent attribuée à tort par ceux qui l'exercent ou la défendent aux préceptes de l'islam.

43. L'expert indépendant a réaffirmé qu'il considérait la défense des droits fondamentaux des femmes comme un volet important de sa mission et il a invité la Ministre à établir des liens avec les nombreux groupes de femmes existant en Somalie, dont les membres ont une bonne formation et travaillent dur et efficacement avec des ressources limitées. Il a ajouté que les donateurs seraient probablement disposés à soutenir des projets concrets que la Ministre présenterait en coopération avec des groupes de femmes somaliennes.

Viols et autres formes de violence sexuelle

44. L'expert indépendant souhaite rappeler les conclusions d'un rapport de l'UNICEF sur la Somalie datant de 2003, intitulé *From Perception to Reality: A Study on Child Protection in Somalia,* dans lequel il est indiqué que la violence sexuelle est un problème préoccupant dans ce pays bien que l'on refuse généralement de le reconnaître. Les femmes des camps de personnes déplacées sont particulièrement vulnérables − il est dit dans l'étude que près d'un tiers de tous les enfants déplacés (31 %) déclarent que le viol est un problème dans leur famille, contre 17 % des enfants de la population générale. L'expert indépendant a appris à l'occasion de sa mission que les travailleurs humanitaires et les organisations internationales s'inquiétaient de plus en plus du risque de propagation du VIH/sida lié à cette violence sexuelle généralisée qui se manifestait dans les camps de personnes déplacées.

Droits fondamentaux des enfants

45. Au cours de sa mission, l'expert indépendant a soulevé une nouvelle fois la question de l'*asiwalid,* coutume et pratique selon laquelle certains parents envoient leurs enfants en prison pour des raisons disciplinaires en l'absence de toute procédure judiciaire. Les autorités du «Somaliland» et du «Puntland» ont admis lors d'entretiens qu'elles avaient connaissance de cette coutume et ont promis d'œuvrer à son abolition. L'*asiwalid* se pratique également ailleurs en Somalie.

46. Des représentants de l'UNICEF ont indiqué que la Somalie se situait au sixième rang mondial des pays enregistrant les taux de mortalité infantile les plus élevés et que le taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire y était de 22 % à peine. Ils ont également abordé le problème des mutilations génitales féminines et de la violence en général dont les enfants étaient victimes et relevé que les violations de ce type étaient souvent fondées sur le sexe. Des représentants de l'UNICEF ont également fait état à diverses occasions de préoccupations concernant les droits fondamentaux de certaines catégories d'enfants: enfants en détention (qui cohabitaient souvent avec des adultes); enfants des rues; enfants appartenant à des groupes ou clans minoritaires; enfants assurant le rôle d'aidant principal; enfants qui travaillent et enfants physiquement ou mentalement handicapés.

47. Au cours de ces entretiens, l'expert indépendant a relevé, au sujet de la protection de l'enfance et des droits fondamentaux des enfants, qu'il importait d'inviter le Parlement fédéral de transition à faire en sorte que la Convention relative aux droits de l'enfant soit signée et ratifiée.

IV. LE TSUNAMI DE L'OCÉAN INDIEN

48. Le 26 décembre 2004, un tsunami d'une rare violence a frappé l'océan Indien, causant de lourdes pertes en vies humaines et anéantissant, comme jamais auparavant, les moyens de subsistance de millions d'être humains, en Asie surtout, mais aussi en Afrique.

49. Dans une déclaration commune rendue publique le 11 janvier 2005, l'expert et les autres titulaires de mandat des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme ont insisté pour que l'on prête une attention particulière aux survivants les plus vulnérables de la catastrophe et qu'on les associe pleinement à l'effort de reconstruction. Le 24 janvier, l'expert indépendant a publié séparément une déclaration dans laquelle il rendait hommage à la communauté internationale pour sa généreuse mobilisation face à la crise et l'invitait à ne pas oublier que le raz-de-marée avait aussi fait des dégâts sur la côte orientale de l'Afrique, principalement en Somalie. La catastrophe aurait causé pas moins de 150 décès et provoqué le déplacement de quelque 50 000 personnes sur la péninsule de Hafun («Puntland»), et dans les zones avoisinantes.

50. Pendant sa mission en Somalie, l'expert indépendant s'est rendu sur la péninsule de Hafun pour y constater lui-même les dégâts et il a observé que, si le bilan n'y était pas aussi lourd qu'en Asie, la région avait néanmoins beaucoup souffert sur les plans économique et social.

51. La plupart des morts et des disparus étaient des pêcheurs et la quasi-totalité de leurs bateaux et de leur matériel de pêche avaient été perdus. Les modestes infrastructures sociales de la ville avaient également été détruites ou fortement endommagées. Depuis la catastrophe, la région avait certes reçu une aide de la part des pays donateurs ainsi que du Programme alimentaire mondial et de l'UNICEF, mais selon l'expert indépendant, ses habitants, qui vivaient déjà dans la pauvreté et dont les moyens de subsistance étaient menacés par la piraterie et la pêche illicite pratiquée par des chalutiers internationaux, étaient atteints dans leurs droits économiques et sociaux et avaient grand besoin d'une assistance internationale pour la reconstruction et le relèvement.

V. REFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES

52. D'après les Nations Unies, quelque 370 000 personnes déplacées sont disséminées dans 34 camps en Somalie et au «Somaliland». L'expert indépendant souhaite attirer de nouveau l'attention sur les conditions de vie dramatiques de ces personnes, qu'il a pu observer en visitant les camps de Shabeele et d'Ajuuraan à Bossaso, où vivent quelque 1 260 familles. Il souhaite rappeler également que ces personnes constituent un groupe vulnérable qui a besoin d'aide.

53. Les personnes déplacées dans les districts de Baidoa et de Kansadere, dans le sud-ouest du pays, sont également exposées. Il a été signalé que, récemment, pas moins de 15 villages avaient été entièrement incendiés lors d'affrontements internes entre les forces de l'Armée de résistance *Rahanweyn* (RRA). De tels incidents se produisaient hélas régulièrement.

54. Au cours d'une réunion avec l'expert indépendant et le Groupe de travail des droits de l'homme et de l'égalité des sexes de l'ONU, qui a eu lieu à Nairobi le 27 février, le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a déclaré que 18 030 réfugiés étaient rentrés chez eux, presque tous au «Somaliland», et que la partie du programme de rapatriement du HCR concernant cette région devrait être terminée à la fin 2005 ou au début 2006. Le programme couvrait également le «Puntland» et Mogadishu. Dans la capitale, cependant, en raison des conditions de sécurité, le retour était «facilité» mais pas ouvertement encouragé. L'on s'attend à un afflux de personnes déplacées rentrant chez elles et de réfugiés en provenance d'autres régions de Somalie si le processus de paix et de reconstruction se poursuit.

55. Le rapatriement forcé de réfugiés vers le «Somaliland» a également été évoqué au cours de cette réunion. Des démarches ont été entreprises pour tenter de dissuader les pays et régions limitrophes d'obliger les réfugiés à rentrer chez eux. Le Gouvernement du «Somaliland» était quant à lui de plus en plus préoccupé par le nombre de rapatriés et par les limites de sa capacité à les accueillir. Le Groupe de travail souhaite insister sur l'importance fondamentale du caractère librement consenti des retours.

56. L'expert indépendant souhaite relever par ailleurs que des mesures encourageantes ont été prises en vue d'attribuer des terres, à Garowe et à Bossaso, aux personnes déplacées, qui doivent actuellement payer un loyer pour les terres occupées alors qu'elles n'ont aucune ressource. Dans le cadre du Programme de réinsertion des réfugiés qui regagnent leur pays et des personnes déplacées en Somalie, auquel ils travaillent de concert, le PNUD et le HCR aident à créer des postes de police, des écoles, des systèmes de gestion de l'eau, des logements économiques et des activités locales de développement économique afin que les rapatriés et les personnes déplacées puissent devenir autonomes dans leurs nouvelles communautés. Tout en saluant ces initiatives, l'expert indépendant rappelle que le programme, qui se poursuit au «Somaliland» et a été étendu récemment au «Puntland», a besoin d'être soutenu davantage par les donateurs.

VI. SOCIÉTÉ CIVILE

57. La société civile a continué de jouer un rôle clef dans la surveillance de la situation des droits de l'homme, en attirant l'attention sur les problèmes qui se posaient à cet égard dans les différentes régions et en proposant des solutions novatrices pour y remédier. Des ONG professionnelles, compétentes et dévouées ont participé aux pourparlers du processus de paix et de reconstruction, et l'expert indépendant salue leur contribution. On a également observé une

tendance à la création de groupements, à la fusion d'organisations et à la mise en place de réseaux.

58. L'expert indépendant invite les parties concernées à faire fond sur les progrès accomplis, afin de permettre à la société civile de surmonter les grandes difficultés qu'elle affronte dans le contexte somalien, et qui sont dues notamment au manque de ressources et de compétences et aux restrictions imposées par les autorités. L'expert indépendant appelle toutes les autorités ainsi que les donateurs et les institutions des Nations Unies à soutenir davantage les défenseurs des droits de l'homme et la société civile.

VII. MISE EN PLACE D'INSTITUTIONS INDÉPENDANTES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

59. L'expert indépendant considère que la mise en place d'institutions indépendantes pour les droits de l'homme, corollaire des efforts déployés par la société civile, est essentielle pour promouvoir et protéger ces droits en Somalie.

60. Les institutions indépendantes chargés de la protection des droits de l'homme jouent depuis toujours un rôle consultatif dans ce domaine, au niveau national ou international. Elles s'acquittent de cette tâche d'une manière générale, en formulant des avis et des recommandations, ou plus ponctuelle, en examinant des plaintes présentées par des particuliers ou des groupes et en prenant les mesures correctives requises. Au «Somaliland», une institution de ce genre est en train d'être mise en place avec l'aide du Programme du PNUD relatif à l'État de droit et à la sécurité (ROLS), la dernière étape de cette initiative étant la consultation des ONG. Au «Puntland», le «Président» a accepté d'instaurer une institution pour les droits de l'homme et a sollicité à cette fin une assistance technique.

61. Ces initiatives sont vivement encouragées par les ONG et les organisations internationales qui œuvrent au «Somaliland» et au «Puntland». L'expert indépendant a également évoqué la création éventuelle d'une commission nationale des droits de l'homme avec le Premier Ministre, M. Gedi, et des représentants du gouvernement fédéral de transition, qui se sont déclarés favorables à cette idée à condition de bénéficier d'une assistance technique de la part de l'ONU et des pays donateurs.

VIII. VISITES SUR LE TERRAIN

A. Visite au «Somaliland»

62. L'expert indépendant a séjourné à Hargeisa au «Somaliland» du 31 janvier au 2 février. La situation au «Somaliland» est demeurée relativement calme en comparaison d'autres régions de Somalie, en particulier celles du sud et de l'est du pays. Le «Somaliland» et le «Puntland» continuaient toutefois de se «disputer» les régions frontalières de Sool et de Sanaag, ce qui se traduisait par des violations graves des droits de l'homme et la capture de prisonniers de guerre dans les deux camps. En octobre 2004, des affrontements exceptionnellement sanglants entre les forces du «Somaliland» et celles du «Puntland» ont fait plus de 100 morts dans la région de Sool.

63. Certains observateurs ont constaté que la situation des droits de l'homme au «Somaliland» ne s'améliorait pas à tous les égards. Il a été observé que les défenseurs des droits fondamentaux

locaux avaient accru leurs capacités et leurs compétences mais que dans le contexte politique actuel ils craignaient que leur action en faveur des droits de l'homme ne suscite des réactions négatives de la part des autorités. La situation était d'autant plus compliquée que le monde extérieur semblait réticent à condamner les violations commises, de crainte de compromettre le fragile «processus de paix et de reconstruction».

64. L'impunité des responsables de violations des droits fondamentaux demeure un problème dans maintes parties du «Somaliland». En l'absence d'un gouvernement et d'un appareil administratif opérationnels, il est très difficile d'agir face aux violations et d'obliger quiconque à répondre de ces actes.

65. Pendant sa visite à Hargeisa, l'expert indépendant a appris que les brutalités policières avaient augmenté, nombre de policiers ayant recours à des méthodes plus violentes. Le cas d'Ahmed Shamadle a été évoqué. Le 2 janvier 2005, la police aurait abattu deux personnes qui n'étaient pas armées et blessé deux autres près du Ministère des travaux publics. Le responsable de l'unité de police concernée et un agent ont été arrêtés et placés en détention en attendant d'être jugés. Au cours d'un autre incident survenu le 30 janvier 2005, la police aurait abattu une personne qui dégageait les routes pour la municipalité, apparemment à l'instigation d'un habitant du coin. Le policier en cause a été arrêté et les autorités ont ouvert une enquête. La mission a évoqué ces affaires lors de ses entretiens ultérieurs avec le Vice-Président, le Ministre de l'intérieur et le Ministre de la justice.

66. Malgré ces incidents, il a été signalé que depuis octobre 2004, le Ministre de l'intérieur se montrait plus coopératif concernant diverses questions portées à son attention. L'importance de modifier le comportement de la police grâce à la formation et à la sensibilisation a été soulignée.

67. À Hargeisa, l'expert indépendant a appris avec peine qu'une nouvelle tendance au suicide sévissait chez les jeunes. Selon toute apparence, pas moins d'une dizaine de jeunes s'étaient immolés au cours des quelques semaines précédentes. Depuis décembre, trois garçons et une fille âgés de 16 à 18 ans s'étaient immolés par le feu. Le dernier cas signalé était celui d'une jeune fille de 18 ans, originaire du quartier de Golchano, qui a survécu par miracle. Un jeune homme de 24 ans avait également survécu à sa tentative de suicide, mais un adolescent de 13 ans était mort après avoir passé 15 jours à l'hôpital. L'expert indépendant a recommandé d'entreprendre une étude pour comprendre ce phénomène.

68. L'on a constaté que le pouvoir judiciaire n'était pas indépendant et que les fonctionnaires locaux avaient tendance à s'ingérer dans les questions juridiques. La liberté de réunion et d'association semblait restreinte, de même que la liberté d'expression. Quelques défenseurs des droits de l'homme ont été pris pour cible en raison de leurs activités.

69. L'expert indépendant a appris que le 18 mai 2004, 55 manifestants avaient été arrêtés et détenus dans une prison à 100 km de Mogadishu, sans avoir été inculpés ni jugés. Ils avaient été libérés un mois plus tard. Le 4 octobre 2004, à Borama, 10 personnes avaient été arrêtées et placées en détention pour avoir, semblait-il, participé à des émeutes antigouvernementales. Elles aussi avaient été remises en liberté un mois plus tard à la demande du Ministre de l'intérieur.

70. Un chef traditionnel, le Sultan Rabi Yusuf, a été détenu dans la prison centrale d'Hargeisa, vraisemblablement pour avoir exprimé des opinions politiques. L'expert indépendant a également appris que quatre avocats et défenseurs des droits de l'homme avaient été arrêtés par les autorités; il s'agissait de Mohamed Said Hersi, Fawsi Sh. Yonis Hassan, Abdirahman Ibrahim Alin et Yusuf Ismail Ali.

71. Le 1er février, pendant sa visite à Hargeisa, la mission s'est entretenue avec le Vice-Président du «Somaliland», ainsi qu'avec le Ministre de la justice et le Procureur général, afin d'examiner la situation locale des droits de l'homme. Les autorités du «Somaliland» ont fait remarquer que plusieurs des violations des droits de l'homme dénoncées par les observateurs étaient peut-être imprécises ou exagérées. Toutefois, concernant l'augmentation soudaine de violences imputables à certains policiers, le Vice-Président a reconnu que la police avait besoin d'être formée et convenablement équipée. Il a également accepté d'enquêter sur les cas de brutalités policières évoqués par l'expert indépendant. Celui-ci a relevé qu'une formation sur les violences sexuelles devrait être incluse dans le programme ROLS du PNUD.

72. L'expert indépendant a évoqué le cas de Zamzam Ahmed Dualeh, l'adolescente de 17 ans condamnée pour espionnage à cinq ans d'emprisonnement au «Somaliland» (voir par. 37 plus haut). Il a indiqué que cette mineure, selon certaines informations, était en danger, et que même si son cas avait peut-être suscité une attention disproportionnée de la part de la communauté internationale, une solution pouvait être trouvée. Au terme de longues discussions, il a été convenu que la jeune fille serait libérée et confiée à la garde de l'expert indépendant. Celui-ci a exhorté les autorités du «Somaliland» à enquêter sur les graves mauvais traitements dont Zamzam Dualeh aurait été victime en détention.

73. Les autorités du «Somaliland» ont également accepté de libérer le Sultan Rabi Yusuf, coupable selon elles d'incitation à la rébellion, et d'examiner la question des suicides chez les jeunes. Les quatre avocats défenseurs des droits de l'homme ont eux aussi été libérés peu après.

74. La mission s'est également entretenue avec le Président du Parlement. La question des futures élections a été évoquée. Le Président a indiqué que la Chambre haute avait été saisie du projet de loi électorale présenté par la Chambre basse et pourrait proposer des amendements. Le texte serait ensuite renvoyé devant la Chambre basse pour approbation finale. L'expert indépendant a reçu l'assurance que le Gouvernement jouerait de son influence pour garantir que les élections aient bien lieu.

75. Le 1er février, la mission s'est également entretenue avec Ahmed Mohammed «Silanyo», président du parti d'opposition *Kulmiye*. L'expert indépendant a insisté sur l'importance de tenir des élections libres et régulières. Il a précisé que les autorités du «Somaliland» allaient vivement encourager le Parlement à organiser les élections prévues. Ahmed Mohammed «Silanyo» a déclaré que toutes les parties devaient favoriser l'épanouissement de la démocratie au «Somaliland», et que l'équilibre nécessaire des pouvoirs était en place pour garantir la légitimité du processus. Il avait cependant quelques doutes quant à la capacité de l'administration à organiser les élections (recensement, découpage électoral, inscription des électeurs) à temps pour la date prévue, ainsi qu'à garantir la régularité et la transparence du processus.

76. La mission a visité ensuite le Centre juridique des droits de l'homme de l'Université d'Hargeisa, projet d'ONG financé par le PNUD. Créé en 2003 pour favoriser la mise en place de

l'État de droit, ce centre s'efforce de remédier aux violations des droits de l'homme au «Somaliland» en dispensant une formation aux étudiants en droit et en fournissant une aide juridique *pro bono* aux personnes sans ressources. Il s'occupe des réfugiés et des personnes déplacées, et en 2004, nombre des affaires traitées concernaient des questions foncières. Le Centre a été saisi de sept affaires de brutalités policières, qui ont toutes été réglées en dehors des tribunaux. Il a créé par ailleurs un réseau de références en liaison avec le réseau des droits de l'homme du «Somaliland».

77. L'expert indépendant s'est également entretenu avec des ONG locales le 1er février. Les questions relatives à la loi sur l'ordre public, aux suicides de jeunes et aux droits fondamentaux des minorités ont été évoquées à cette occasion, de même que la nécessité de respecter les droits fondamentaux des femmes. Les ONG ont fait savoir qu'elles souhaitaient participer plus activement à la mise en place d'une commission des droits de l'homme pour le «Somaliland». Elles ont insisté sur l'importance de sensibiliser le public aux droits de l'homme par le biais d'ateliers, de vidéos et de l'éducation à l'école, et ont déclaré qu'il était toujours nécessaire de renforcer leurs propres capacités.

78. L'expert a également rencontré les membres de l'Équipe de pays des Nations Unies à Hargeisa et a discuté avec eux du programme ROLS du PNUD. Les membres de l'Équipe ont expliqué qu'un service de soutien psychologique avait été mis en place en 2003, à la suite d'une étude réalisée sur la prévalence de maladies mentales parmi les anciens combattants et la population en général. On estime qu'environ 40 % des membres des forces de sécurité souffrent de troubles mentaux graves. Les personnes atteintes de maladie mentale étaient très communément victimes d'abus, et tant les chefs traditionnels que le Gouvernement débordé ne voulaient ou ne pouvaient pas s'occuper de ce qu'ils avaient tendance à considérer comme une question secondaire d'ordre familial. Une pratique courante consistait à enchaîner les malades mentaux à un arbre ou dans la maison familiale; certains subissaient ce sort pendant sept ans. Le service de soutien psychologique a deux objectifs: a) faciliter la création d'une infrastructure gouvernementale de santé mentale et b) offrir une assistance directe aux groupes cibles. L'équipe chargée du projet aidait également l'hôpital à élaborer un plan d'action stratégique en vue de le mettre en conformité avec les normes minimales.

79. Le Projet de désarmement, démobilisation et réintégration a également été examiné à cette occasion. On a constaté que la plupart des anciens combattants étaient réintégrés dans les forces armées, et qu'une Commission nationale pour la démobilisation était en place. Les salaires des forces de sécurité représentent environ 60 % des salaires du secteur public. Il a été fait observer qu'il fallait que le Gouvernement adopte un plan à long terme pour la réforme de ses forces armées. On a constaté également que le personnel de l'administration pénitentiaire chargé de garder les détenus n'était pas qualifié ni formé pour remplir les fonctions qui lui étaient confiées. Le manque de ressources nécessaires à la gestion d'une prison (assainissement, eau, nourriture) a aussi été évoqué.

80. La loi sur l'ordre public est censée s'appliquer à deux groupes principaux, à savoir les personnes engagées dans des conflits fonciers et celles mêlées à des conflits tribaux. Souvent, les parents ont recours à cette loi pour déférer leurs enfants à la justice en guise de punition. On a signalé à plusieurs reprises que la loi servait à arrêter et à emprisonner des gens sans inculpation ni jugement. L'expert indépendant a rappelé que cette loi était un héritage du régime de Siyad Barré et qu'elle était incompatible avec les normes internationales relatives aux droits de

l'homme, du fait qu'elle octroyait des pouvoirs de détention à un organe exécutif et non judiciaire. Pendant sa mission, l'expert indépendant a soulevé ces questions auprès des autorités à différents échelons, en particulier avec le Ministre de l'intérieur et le Ministre de la justice (lequel a promis de s'en occuper sérieusement) ainsi qu'avec des représentants des médias. Il a vivement recommandé que cette loi du Comité de sécurité nationale soit revue et modifiée sur proposition du Parlement.

81. Au cours d'un entretien avec deux membres de la Chambre des anciens (la Chambre haute du Parlement du «Somaliland»), également membres du Comité parlementaire des droits de l'homme, l'expert indépendant a évoqué la question du renforcement des capacités et de la formation des parlementaires.

B. Visite au «Puntland»

82. Du 3 au 5 février, l'expert indépendant a séjourné à Garowe, Bossaso et Hafun, au «Puntland». Il a constaté en cette troisième visite dans la région que les conditions de sécurité s'y étaient considérablement améliorées depuis ses deux missions précédentes.

83. L'expert indépendant s'est entretenu en premier lieu avec le Président du «Puntland», à Garowe, le 3 février. Le Président a fait observer que le «Puntland» avait été relativement sûr l'année passée et que la paix et la sécurité ne figuraient pas, à ce stade, en tête des préoccupations des autorités. Il a souligné que les problèmes actuels du «Puntland» étaient plutôt les suivants: a) les conséquences d'une sécheresse de quatre ans; b) les conséquences des pluies givrantes qui avaient tué des milliers de têtes de bétail en une seule nuit; c) les conséquences du tsunami sur les zones côtières; et d) le manque d'infrastructures. Il a également indiqué que la pauvreté et le développement étaient des questions très importantes pour le «Puntland».

84. L'expert indépendant a soulevé la question des droits économiques dans la région du «Puntland». La pêche illégale continue d'être pratiquée sur une grande échelle au large des côtes étendues et non surveillées du «Puntland». Il y a plus de 200 grands bateaux dans les eaux du «Puntland» et aucun garde-côte. L'expert a également évoqué la question du trafic dans la région.

85. Le Président a expliqué qu'à défaut de disposer de ressources humaines et financières, il était très difficile de surveiller les côtes étendues du «Puntland». Il a également expliqué que les principales richesses de la région étaient ses ressources naturelles, qui étaient inexploitées faute de pouvoir attirer les investissements étrangers alors qu'à l'inverse des navires étrangers exploitaient sans scrupules les eaux côtières et les zones de pêche. Il a affirmé qu'aucun accord concernant les bateaux n'avait pu être conclu avec les gouvernements étrangers concernés, car ces derniers voulaient traiter avec l'ensemble de la Somalie et pas seulement avec le «Puntland».

86. L'expert indépendant a réaffirmé que la région devrait instaurer un système similaire à celui mis en place pour l'aviation civile, qui permettrait la reconnaissance internationale et la protection de la côte. Il a aussi recommandé de promouvoir les investissements commerciaux dans le développement des ports, en s'appuyant sur une étude marketing approfondie des besoins portuaires.

87. Sur le plan politique, le Président a indiqué que les relations avec Djibouti étaient bonnes, de même qu'avec le gouvernement fédéral de transition, et qu'il prévoyait d'examiner avec le Président du «Somaliland» la question des régions frontalières en litige de Sanaag et de Sool. Il a ajouté qu'à son avis il n'y avait pas de prisonniers politiques au «Puntland», ni de graves problèmes dans le domaine des droits de l'homme. Les médias étaient selon lui «indépendants et libres» mais les journalistes avaient besoin d'être convenablement formés et équipés.

88. L'expert indépendant a proposé que le «Puntland» se dote d'une commission des droits de l'homme indépendante, ajoutant que les institutions des Nations Unies et lui-même étaient disposés à fournir une assistance technique à cet égard.

89. Lors d'entretiens avec les détenus de la prison de Garowe, l'expert indépendant a été surpris d'apprendre qu'une trentaine d'entre eux étaient des «prisonniers de guerre» capturés dans le cadre du conflit relatif aux zones frontalières de Sool et de Sanaag. L'expert indépendant a évoqué ultérieurement cette question avec le Président du «Puntland», qui l'a assuré que ces prisonniers de guerre seraient libérés. L'expert a également parlé avec des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi qu'avec les autorités du «Somaliland», et a offert ses bons offices pour régler cette question.

90. Les entretiens avec les prisonniers ont également révélé que les soins médicaux étaient inexistants et que la prison manquait d'installations. Certains prisonniers souffrant du paludisme n'étaient pas soignés. L'expert indépendant a parlé avec Ibrahim Ahmed Musa et Abdi Abdullah Ali, deux prisonniers qui attendaient leur procès depuis un an. Il a constaté que deux autres prisonniers portaient des fers, mais a obtenu du personnel pénitentiaire l'assurance qu'ils seraient retirés.

91. La mission a également visité le poste de police de Garowe et assisté à un cours à l'école de police de la ville. L'expert indépendant s'est adressé aux élèves policiers, leur rappelant que le maintien de l'ordre et le respect des droits de l'homme étaient intrinsèquement liés. Le préfet de police, qui assistait également au cours, a déclaré que les services de police avaient besoin d'être à la fois équipés et formés.

92. L'expert indépendant s'est entretenu avec des représentants d'ONG locales, qui ont insisté sur la nécessité de construire ou de réparer des écoles, et de renforcer les capacités des infatigables ONG locales, en particulier en ce qui concerne les activités visant à faciliter l'autonomie des femmes. La nécessité de fournir d'urgence une assistance technique aux systèmes judiciaire et pénitentiaire a également été évoquée (formation administrative des assistants, formation du personnel parajudiciaire, renforcement des capacités du barreau, formation professionnelle et alphabétisation des prisonniers, fourniture d'uniformes pour les gardiens et les prisonniers).

93. La mission a effectué une visite de courtoisie à la Cour suprême du «Puntland». L'expert indépendant a relevé que la sécurité était subordonnée à la justice et à la primauté du droit, l'un des facteurs contribuant à améliorer la sécurité étant précisément la façon dont les autorités appliquaient les lois et rendaient la justice.

94. À la demande d'un groupe de femmes, le Gouvernement du «Puntland» a accepté de créer un Ministère de la condition féminine. Au cours d'un entretien avec l'expert indépendant,

le 4 février à Bossaso, des représentants de ce ministère ont déclaré qu'ils manquaient cruellement de moyens et que cela les empêchait de venir en aide aux femmes somaliennes, victimes de souffrances incommensurables pendant le long conflit. L'expert leur a prodigué des encouragements et leur a recommandé de chercher des moyens créatifs d'accroître leurs ressources.

95. L'Union des femmes somaliennes pour la réunification, ONG qui collabore depuis 1992 avec le PNUD et le HCR sur les questions concernant les personnes déplacées et rapatriées, a indiqué que trois nouveaux camps pour personnes déplacées avaient été créés depuis 2004, portant à 16 leur nombre total. Elle a expliqué que ces trois derniers camps étaient destinés à accueillir les personnes qui fuyaient les conséquences de la sécheresse. On estimait en 2002 que ces logements de fortune abritaient 4 320 familles, soit quelque 20 000 personnes. Une évaluation sur un mois de la situation actuelle devrait être entreprise à une date proche grâce à un financement du PNUD.

96. Pendant son séjour à Bossaso, le 4 février, la mission a également visité une prison. L'expert indépendant a évoqué le cas des deux prisonniers mis aux fers qu'il avait vus à la prison de Garowe. La mission a appris que 105 détenus se trouvaient dans la prison de Bossaso, dont 50 avaient déjà été jugés et condamnés. Cinq d'entre eux avaient été condamnés à mort, tandis que les autres avaient été condamnés à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans maximum, la durée moyenne étant de six mois. Officiellement, la prison n'accueillait pas de détenus mineurs. Il y avait une femme détenue, condamnée à six mois d'emprisonnement pour avoir blessé une personne avec une arme à feu.

97. La mission a visité le camp pour personnes déplacées de Shabeele, où étaient logées quelque 440 familles. Le directeur du camp a expliqué que la plupart de ces familles venaient du sud de la Somalie. Elles manquaient d'écoles pour leurs enfants, de services de santé et de nourriture. Il n'y avait aucune possibilité de travail pour elles, et ces personnes déplacées souhaitaient aller dans des installations moins provisoires et plus viables.

98. En visitant le camp d'Ajuuraan, la mission a appris qu'il accueillait 820 familles. Elles aussi avaient été déplacées du sud du pays et aspiraient avant tout à obtenir un petit bout de terre pour en tirer de quoi subvenir à leurs besoins élémentaires.

99. Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'expert indépendant s'est rendu le 5 février à Hafun, petit village de pêcheurs situé sur une presqu'île dans le nord-est du «Puntland», afin d'y observer les effets du tsunami, leurs répercussions éventuelles sur les droits de l'homme, et les initiatives mises en œuvre pour améliorer la situation. Le tsunami survenu le 26 décembre 2004 dans l'océan Indien a eu des effets d'une ampleur considérable, atteignant la côte orientale de l'Afrique. La région de Hafun avait une population estimée à 6 000 personnes; d'après les informations communiquées par le maire du village, 19 ont été tuées et 132 autres sont portées disparues. La plupart des victimes étaient des pêcheurs. En outre, 130 bateaux sont manquants, 18 bateaux de transport ont été détruits et de nombreux congélateurs pour le stockage du homard ont également été perdus. L'école locale a été dévastée, de même que le dispensaire/hôpital, le tribunal, la mosquée et d'autres bâtiments. Dans nombre d'installations, le niveau d'eau avait atteint 2 mètres.

100. Le seul moyen de communication entre Hafun et le monde extérieur est un émetteur radio à ondes courtes. À partir du 28 décembre, quelques secours internationaux ont commencé à être acheminés par les pays donateurs ainsi que par le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF.

101. À Nairobi, on estimait que les fonds fournis étaient peut-être plus que suffisants par rapport à l'ampleur du problème au «Puntland». La capacité d'absorption de Hafun était atteinte et, en moyenne, les pêcheurs étaient plus aisés que la plupart des Somaliens. L'expert indépendant a toutefois eu l'impression que le village était majoritairement détruit et que les moyens d'existence de ses habitants étaient gravement compromis.

IX. PARTENARIATS POUR LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME EN SOMALIE

A. Entretien avec M. Ali Mohammed Gedi, Premier Ministre du gouvernement fédéral de transition

102. Le 7 février 2005, l'expert indépendant s'est entretenu à Nairobi avec le Premier Ministre du gouvernement fédéral de transition, M. Ali Mohammed Gedi.

103. L'expert indépendant a évoqué les problèmes liés aux droits sociaux et économiques qu'il avait observés au cours de sa mission, comme le pillage des zones de pêche côtières et la pêche illégale au «Puntland», ainsi que la question de l'industrie de l'élevage et de l'interdiction continue des importations par l'Arabie saoudite.

104. L'expert indépendant a vivement exhorté le gouvernement fédéral de transition à signer et ratifier tous les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à songer à créer une commission nationale des droits de l'homme. Il a également indiqué que la mission avait rencontré le Ministre de la parité des sexes et des affaires familiales et a instamment prié le Premier Ministre de soutenir les activités de ce ministère.

105. Le Premier Ministre s'est déclaré très satisfait de la venue de l'expert indépendant et de leur entretien. Il a affirmé que la pêche illégale le long des côtes somaliennes le préoccupait lui aussi, de même que l'interdiction frappant les exportations de bétail, car cela portait préjudice à l'économie et avait également une incidence négative sur le mode de vie traditionnel somalien. Il a assuré à l'expert indépendant qu'il entendait instaurer tous les mécanismes et institutions nécessaires pour garantir le respect des droits de l'homme en Somalie. Il a également convenu qu'il était nécessaire de soutenir les activités du Ministère de la parité des sexes et des affaires familiales. L'expert indépendant a encouragé le Premier Ministre à assister à la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme à Genève.

106. Le Premier Ministre a déclaré que la création d'un tribunal pénal pour la Somalie (éventuellement inspiré du Tribunal pénal international pour le Rwanda, à Arusha) serait bienvenue pour aider à réparer les injustices et condamner ceux qui s'étaient rendus responsables de crimes avant et pendant la guerre civile somalienne. Il a précisé que des conseils et une assistance technique seraient nécessaires à cette fin. L'expert indépendant a indiqué quant à lui qu'il était disposé à encourager la création d'une commission de vérité et de réconciliation.

B. Entretien avec M. Mohamed Ali Foum, Envoyé spécial de l'Union africaine pour la Somalie

107. Le 7 février, la mission s'est entretenue avec M. Mohamed Ali Foum, Envoyé spécial de l'Union africaine pour la Somalie. Celui-ci a déclaré que la priorité pour la Somalie était de parvenir à une «stabilisation» à trois niveaux, à savoir: a) celui des «seigneurs de la guerre» ou chefs de clan; b) celui du secteur des affaires; et c) celui des tribunaux appliquant la charia. La question de la force de maintien de la paix de l'Union africaine en Somalie a également été abordée. M. Foum a expliqué que la dernière idée envisagée était celle d'un soutien sous forme de troupes et d'aide matérielle, soigneusement réparti entre les pays arabes et les pays africains. Il a également indiqué que la formation de la police (éventuellement dispensée par le PNUD dans le cadre du programme ROLS) était essentielle pour stabiliser la Somalie. L'expert indépendant a convenu que l'on pouvait recommander au PNUD d'étendre son programme ROLS à l'ensemble de la Somalie.

C. Réunions avec les pays donateurs

108. Pendant son séjour à Nairobi, l'expert indépendant a eu plusieurs réunions avec les pays donateurs concernés, au cours desquelles il les a informés sur sa mission au «Somaliland» et au «Puntland». Il a également soulevé des questions concernant les droits de l'homme, comme les élections au «Somaliland» et la loi sur l'ordre public en vigueur dans cette région, ainsi que le problème des droits économiques liés à la pêche illégale et à l'industrie de l'élevage au «Puntland». Plus généralement, il a évoqué les brutalités policières, les conditions carcérales, les droits fondamentaux des femmes et des enfants, les conditions de vie des personnes déplacées et le soutien à fournir pour faciliter la mise en place d'institutions pour les droits de l'homme.

109. Lors d'entretiens avec certains donateurs, l'expert indépendant a appelé ces derniers à venir en aide à Zamzam Ahmed Dualeh, qui, vu l'expérience qu'elle avait vécue et les épreuves qui l'attendaient sans doute, souhaitait refaire sa vie hors de Somalie. Son cas a également été évoqué avec les représentants du HCR et d'autres membres de l'Équipe de pays des Nations Unies.

D. Réunions avec l'Équipe de pays des Nations Unies

110. Lors d'entretiens avec l'Équipe de pays des Nations Unies, l'expert indépendant a appris que le Groupe de travail des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, en l'absence de représentant du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, avait du mal à faire face aux problèmes qui se posaient dans le domaine des droits fondamentaux. L'expert a appris de même que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme avait de la peine à mobiliser des ressources pour les défenseurs des droits de la femme en Somalie, la plupart des ressources disponibles étant destinées aux activités humanitaires.

111. L'expert indépendant s'est entretenu avec le représentant résident de l'ONU, qui a indiqué que les premiers préparatifs étaient en cours pour soutenir le gouvernement fédéral de transition, et que l'Équipe de pays des Nations Unies agirait en fonction des décisions du Conseil de sécurité, du Secrétaire général, du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et du Groupe de travail intergouvernemental sur la Somalie, basé au Siège des Nations Unies. L'Équipe de pays n'irait pas à Mogadishu tant que les conditions de sécurité n'y

seraient pas favorables à la conduite des opérations de l'ONU. Le représentant résident a rappelé que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme devait envoyer un spécialiste des droits de l'homme pour travailler avec l'Équipe de pays sur des aspects spécialisés de la protection des droits fondamentaux, en particulier pour sensibiliser le public et pour rendre compte des violations commises ainsi que des activités menées en faveur des droits de l'homme.

112. Le premier projet de coopération technique du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en Somalie a été lancé en octobre 1999. D'avril 2001 à février 2003, le Haut-Commissariat a mis en œuvre un autre projet comportant le détachement, auprès du PNUD, d'un conseiller principal pour les questions relatives aux droits de l'homme, chargé d'intégrer les préoccupations relatives à ces droits dans les activités des organismes des Nations Unies présents en Somalie et de fournir un appui technique à la mise en œuvre du programme de protection civile du PNUD en Somalie. À la suite de la mission de l'expert indépendant en 2003, le Haut-Commissariat a élaboré un projet visant à établir un bureau des droits de l'homme à Hargeisa, au «Somaliland», sous la responsabilité d'un spécialiste hors classe des droits de l'homme. La réalisation de ce projet a été différée en raison des problèmes de sécurité. Au vu de l'évolution des activités de paix et de reconstruction en Somalie, l'expert indépendant propose qu'un spécialiste hors classe des droits de l'homme soit détaché auprès de l'Équipe de pays des Nations Unies à Nairobi et qu'il se rende fréquemment en Somalie.

113. Le 7 février 2005, l'expert indépendant a tenu une conférence de presse finale, au cours de laquelle il a présenté les principales conclusions de sa mission.

X. RECOMMANDATIONS

114. **L'expert indépendant présente ci-après ses recommandations; notamment, il:**

a) Demande au Parlement fédéral de transition et au gouvernement fédéral de transition de Somalie de faire en sorte que les garanties et principes relatifs aux droits de l'homme soient pris en considération dans l'ensemble de leurs débats, documents et actions ainsi que dans les activités de leurs institutions;

b) Invite le Parlement fédéral de transition à engager un débat en vue de signer et ratifier les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant;

c) Prie toutes les autorités somaliennes d'accorder une grande attention à la protection de l'enfance et de coordonner leurs activités avec l'UNICEF et toutes les ONG internationales afin de parvenir à offrir une vie meilleure aux enfants somaliens;

d) Recommande au gouvernement fédéral de transition de soutenir davantage le Ministère de la parité des sexes et des affaires familiales et de considérer la protection des droits des femmes comme une priorité. L'expert indépendant exhorte également la communauté internationale et l'Équipe de pays des Nations Unies à appuyer les petits projets et programmes susceptibles de contribuer à leur action fondamentale en faveur des femmes somaliennes;

e) Prie toutes les autorités locales somaliennes d'accorder sans réserve leur protection et leur appui au personnel humanitaire international qui travaille en Somalie;

f) Prie les organismes compétents des Nations Unies d'examiner de toute urgence la possibilité d'établir un organisme indépendant chargé de protéger la côte somalienne menacée;

g) Recommande la création d'une commission du type «Vérité et réconciliation» pour examiner les injustices commises par le passé et les violations perpétrées pendant les 14 années de guerre civile en Somalie;

h) Recommande au PNUD d'étendre à l'ensemble de la Somalie son programme relatif à l'état de droit et à la sécurité (ROLS), de façon que la nouvelle force de police somalienne puisse bénéficier d'une formation;

i) Dans le même ordre d'idées, invite les donateurs et la communauté internationale à envisager plus sérieusement la possibilité de financer une formation axée sur les droits de l'homme pour la police ainsi que la démobilisation effective des militaires, mesures essentielles pour assurer la stabilisation de la Somalie;

j) Recommande qu'une action globale pluri-institutionnelle soit menée à la fois pour répondre aux besoins à court terme des personnes déplacées et pour trouver des solutions à long terme au problème de leur intégration, notamment en offrant des services sociaux pour que leur intégration dans la société se fasse avec humanité;

k) Prie le Secrétaire général et le Conseil de sécurité d'établir un comité d'experts indépendants chargé d'examiner les allégations de violations massives des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité commis dans le passé en Somalie, et de proposer des solutions pour y faire face;

l) Exhorte la communauté internationale à renforcer le soutien financier et l'assistance technique qu'elle fournit au Parlement fédéral de transition et au gouvernement fédéral de transition de la Somalie, en vue de garantir que les droits de l'homme soient pleinement intégrés dans les institutions, les infrastructures et les lois mises en place;

m) Invite les autorités somaliennes à créer des institutions indépendantes pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, et encourage les institutions des Nations Unies et les pays donateurs à leur fournir à cette fin une assistance technique et un soutien financier;

n) Recommande à la communauté internationale et aux autorités locales d'apporter toute l'assistance possible à la société civile afin que celle-ci puisse remplir son rôle de protection et de promotion des droits de l'homme en Somalie;

o) En ce qui concerne en particulier l'activité du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'expert indépendant recommande qu'un spécialiste hors classe des droits de l'homme soit détaché auprès de l'Équipe de pays des Nations Unies (pour la Somalie) à Nairobi. Tout en étant basé au Kenya, ce spécialiste se

rendrait fréquemment en Somalie (pour autant que les conditions de sécurité le permettent). Il pourrait également être détaché à Mogadishu en même temps que l'Équipe de pays, si les Nations Unies décidaient par la suite de déplacer celle-ci dans la capitale somalienne. Ce représentant international du Haut-Commissariat coordonnerait son travail avec les activités entreprises dans le cadre du programme ROLS du PNUD, et entreprendrait de répertorier les violations commises ainsi que les activités menées en faveur des droits de l'homme. La sensibilisation aux droits de l'homme serait également incluse dans sa mission, en tant qu'élément indispensable pour créer une «culture de respect des droits de l'homme». Enfin, il pourrait conseiller le gouvernement fédéral de transition, si celui-ci en fait la demande, sur les questions relatives aux droits de l'homme, dans le cadre de la coopération convenue entre les Nations Unies et le gouvernement fédéral de transition.

Annexe

LIST OF PERSONS CONSULTED

Nairobi, Kenya	Prime Minister Gedi, Somali Transitional Federal Government
	Ms. Fowzia Mohamed, TFG Cabinet Minister, Gender and Family Affairs
	Mr. Max Gaylard, United Nations Resident and Humanitarian Coordinator
	Mr. Femi Badejo, United Nations Political Office for Somalia (UNPOS)
	Ms. Maria-José Torres Macho, United Nations Political Office for Somalia
	Ms. Marti Romero, UNHCR, Chair, Gender and Human Rights Working Group
	Ms. Nyaradzai Gumbonzvanda, UNIFEM Regional Programme Director, East and Horn of Africa
	Mr. Andre Le Sage, Centre for Humanitarian Dialogue (Geneva)
	Mr. El-Balla Hagona, UNDP Country Director
	Mr. Eddie Boyle, UNDP ROLS
	Mr. Sidi Zahabi, UNDP ROLS
	Members of the UNCT for Somalia
	Ms. Isabel Candela, NOVIB Somalia
	Mr. James Nduko, Human Rights Programme Officer, NOVIB Somalia
	Mr. Beat Mosimann, Acting Head of Delegation, ICRC
	Ms. Pat Johnson, Mr. Alberto Fait and Mr. Gaël Griette, European Union
	Mr. Michael Zorick, political officer-in-charge of Somali affairs
	Mr. Ibrahim Farah, political section, Somalia and Sudan
	Ms. Maura Barry, Somalia/Djibouti Programme Manager, USAID
	Mr. Vittorio Cagnolati, Programme Adviser, Italian Embassy
	Ambassador Mohamed Ali Foum, African Union Special Envoy for Somalia
	Ms. Anne Maria Madsen, Counsellor, Development Royal Danish Embassy and Chair of the SACB Steering Committee
	Ms. Rina Kristmoen, First Secretary, Royal Norwegian Embassy
	Mr. Per Lindgärde, Deputy Head of Mission, Embassy of Sweden

Hargeisa, “Somaliland”, Somalia	Mr. Ahmed Yusuf Yassin, Vice-President of “Somaliland” Minister of Justice Commander of the Custodial Corps Speaker of the House of Representatives Minister of the Interior NAGAAD Lawyers’ Association Chairman and members of the executive of the opposition Kulmiye Party Members of the Somaliland Upper House of Parliament Representatives of the United Nations country team Ms. Fatima Ibrahim, UNDP ROLS
Garowe, “Puntland”, Somalia	President of “Puntland” Judges of the “Puntland” Supreme Court Garowe Police Commissioner Representatives of the Ministry of Women’s Affairs Representatives of the United Nations country team Representatives of local and international NGOs
Bosasso, “Puntland”, Somalia	Representative of UNDP Representatives of the Somali Reunification Women’s Union Representatives of internally displaced persons at the Shabeele IDP Camp

---